

AFFAIRE N° 26. - Avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise CANADAS pour l'exécution de travaux supplémentaires relatifs à la construction de 2 classes à MOUFIA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, un marché approuvé le 8 Juin 1966 a été passé avec l'Entreprise CANADAS pour l'exécution de 2 classes "ECONOMIQUES" à MOUFIA, suivant plans et devis établis par M. FRIZEL, Architecte, pour un montant de 2 640 000 Frs CFA.

Toutefois, lors d'une visite des lieux effectués par l'Architecte, le 12 Mai 1966, en présence de Monsieur ROUBAUD, Inspecteur Départemental de la Circonscription II, il avait été demandé de prévoir certains aménagements du terrain comprenant notamment :

- des terrassements pour un montant de .....	160 000 Frs
- des murs de soutènement .....	165 000 Frs
- enduits .....	16 000 Frs
- béton armé .....	50 000 Frs
- balustrade .....	180 000 Frs
- escalier .....	50 000 Frs
- peinture .....	6 000 Frs

soit une dépense de ..... 627 000 Frs

Le coût de ces travaux supplémentaires dépassant légèrement le cinquième du montant du marché, il est indispensable de régulariser cette situation par un avenant soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cet Avenant n° 1. Les crédits sont prévus au chapitre 903, article 2302-01.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ Approuvé  
St-Denis le 2 Janvier 1967  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Kessler  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Signé: Ch. Vergereau